



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 septembre 2010
D - 20100473

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/09/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 27 septembre Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (présent jusqu'à 18h40), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK (présente jusqu'à 17h25), Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER (présente jusqu'à 18h), Mlle Laetitia JARTY (présente à partir de 18h40), M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Pierre LOTHAIRE, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Pierre HURMIC,

***Installations classées pour la protection de l'environnement.
Enquête publique immeuble commun Préfecture, Conseil
Général à Bordeaux Mériadeck. Autorisation d'exploiter des
équipements techniques. Avis.***

M. Jean Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Général de la Gironde exploitant de l'immeuble commun avec la Préfecture construit à Mériadeck en 1978, a entrepris depuis 2007 d'importants travaux de réhabilitation, notamment en ce qui concerne les équipements de chauffage et de climatisation.

La nouvelle installation est composée de 3 groupes de réfrigération et 2 pompes à chaleur raccordées au réseau de géothermie, situés au dernier sous-sol du bâtiment.
Ces appareils sont refroidis par 3 nouvelles tours aéroréfrigérantes (TAR) situées au niveau de la rue Jean Fleuret.

Au même sous-sol sont installés 2 groupes électrogènes alimentés chacun par une cuve de 20 m³ de fuel sur rétention.

Au niveau -2, il existe 2 transformateurs électriques au PCB qui conformément à la réglementation seront remplacés d'ici la fin de l'année par des transformateurs sans huile.

Les groupes de compression relèvent d'un classement en autorisation au titre de la réglementation ICPE.

Dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation préfectorale, une enquête publique est organisée à la Mairie de Bordeaux du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre 2010 inclus . Seule la Ville de Bordeaux est concernée (rayon d'affichage égal à 1 Km) et son conseil municipal est invité à donner son avis.

Le dossier d'enquête qui comporte une étude d'impact environnemental et une étude de dangers a fait l'objet au préalable d'un avis de l'autorité environnementale (DREAL).

Celle-ci conclut que les évaluations sont complètes et que les mesures compensatoires sont adaptées aux enjeux environnementaux qui sont modestes.

Diverses améliorations sur le plan environnemental sont apportées par les nouveaux équipements (utilisation d'un fluide réfrigérant sans CFC – suppression des PCB – TAR hybrides – batteries électriques étanches,...).

Les nouvelles TAR sont à circuit primaire fermé ce qui diminue les volumes d'eau mis en jeu. De plus, elles sont hybrides c'est-à-dire qu'elles peuvent assurer un refroidissement par voie humide ou sèche. Les grilles d'aspiration d'air et de refoulement sont équipées de pièges à son.

La phase humide susceptible de générer des aérosols contaminés par des légionnelles est limitée à la période estivale. Dès lors les eaux de refroidissement sont traitées par un biocide et un suivi analytique pour recherche de légionnelles est effectué. Le reste de l'année (voie sèche) les bacs des TAR sont vidangés.

Par ailleurs, il y a lieu de préciser que l'immeuble commun Conseil Général / Préfecture est un établissement recevant du public de 1^{ère} catégorie assimilé de plus à un immeuble de grande hauteur. Les mesures de sécurité incendie y sont les plus élevées avec outre la mise en place de divers dispositifs de détection, d'isolement et d'extinction, la présence d'une équipe de sécurité 24 H / 24.

En conséquence, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir émettre un AVIS FAVORABLE au présent dossier au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 septembre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean Louis DAVID
Adjoint au Maire

